Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 52 (1972)
Heft: 1: L'environnement

Artikel: Le malaise de l'architecture en France
Autor: Bacquet, Alain
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-886713

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le malaise de l'architecture en France

Alain BACQUET

Ce malaise n'est pas seulement celui d'une profession : il exprime la difficulté pour notre société de définir le besoin et la fonction de l'architecture, d'en dégager la spécificité.

L'architecte du 19e siècle, homme seul en face d'un client seul, a vécu. L'architecte d'aujourd'hui, qu'il le souhaite, qu'il l'accepte, ou non, est l'homme d'une équipe, en face d'un maître d'ouvrage qui représente lui-même, presque toujours, une entreprise, une société ou une collectivité. L'architecte éprouve ainsi la double difficulté de se situer dans la diversité des concepteurs et en face de commanditaires collectifs.

***

Le problème des rapports architectes-ingénieurs n'est pas le faux problème que l'on dit souvent. Certes, il ne s'agit pas de savoir quel sera le vainqueur d'un combat qui n'en doit pas être un. Mais il s'agit de savoir si l'architecte assure et doit continuer d'assurer une fonction originale, aux côtés des interventions spécifiques des ingénieurs, et donc s'il existe, au delà des réponses fonctionnelles et techniques que ceux-ci peuvent apporter à un programme, une fonction globale d'aménagement de l'espace, que l'architecte est en principe présumé mieux maîtriser que quiconque.

Reconnaître cette spécificité de la fonction d'architecture ne revient pas nécessairement à confier la maîtrise d'œuvre ou la direction de toute équipe pluridisciplinaire à un architecte. Elle implique seulement la prise en considération de la préoccupation architecturale, et la présence, au niveau des concepteurs, de l'architecte. Quant à la direction des études, elle pose plus la question de l'autorité personnelle que celle de la qualification dans l'exercice d'une discipline particulière et pourra, selon le cas, être assurée par un architecte ou un ingénieur, mais aussi bien par un administratif ou un financier.

***

L'architecte est souvent le mal aimé, ou du moins le mal compris de notre société. Le public considère volontiers que l'architecture n'intéresse pas directement la création de logements, de bureaux, d'usines ou d'édifices publics, et qu'elle représente comme un luxe ajouté au seul fait essentiel à ses yeux qu'est la construction. Il estime plus ou moins inconsciemment que l'architecture est une sorte de superflu réservé à quelques palais, théâtres ou cathédrales. Il nourrit à son égard un sentiment complexe, fait de crainte et d'admiration, mais qui exclut l'idée de consommation journalière et directe par le plus grand nombre.

Le maître d'ouvrage lui-même considère assez souvent que l'architecte n'est là que pour ajouter quelque expression esthétique aux interventions des programmeurs, ingénieurs et techniciens. Il s'étonne de ne pas toujours obtenir un projet répondant pour le mieux à des finalités qu'il n'a pourtant pas su lui-même, le plus souvent, clairement exprimer, à l'origine, en un programme architectural cohérent et stable. Plus encore, il s'émeut de constater que les coûts et les délais qu'il escomptait ne sont pas toujours respectés alors qu'il n'a lui-même généralement pas contribué à définir les conditions propres à placer chacun devant ses responsabilités, notamment du point de vue des coûts et des délais.

Pantin (Seine-Saint-Denis) « Les Courtillères ». (Documentation Française, Photo Bruchet I. A. U. R. P.)

L'administration, quant à elle, manifeste à l'égard de l'architecte une sorte d'inquiétude diffuse. Elle situe mal ce personnage ambigu, aux missions difficiles à préciser et aux prestations plus difficiles encore à contrôler. Elle s'efforce d'encadrer, de normaliser, et de réglementer la construction, rognant par là-même des responsabilités qu'elle souhaiterait cependant voir affirmer chez le concepteur. Elle met en place des processus rigides de production industrialisée, qui tendent à stériliser toute innovation dans les espaces mais dont elle s'étonnera demain qu'ils aient stérilisé toute innovation dans les fonctions. Elle a tendance à réserver la commande publique d'architecture à des cercles étroits d'architectes connus et éprouvés alors même qu'elle entend lutter contre la concentration de cette commande.

***

L'architecte tente pour sa part, dans la confusion des esprits et des usages, de garder ou de retrouver une place toujours contestée. Il a beau jeu d'accuser l'incompréhension de ses clients et maîtres d'ouvrages, les contraintes tatillonnes de l'administration, la mauvaise organisation de la commande publique.

Il trouve là volontiers l'excuse à des projets ou des réalisations dont tous les défauts ne s'expliquent pourtant pas par les seules insuffisances des clients, du système ou des règlements. Il n'engage pas toujours dans ses études l'effort de recherche et de création qu'on est en droit d'attendre de lui, mais propose facilement la construction d'édifices ou de cités parfaitement utopiques. Il n'assume pas toujours avec toute l'ampleur désirable ses responsabilités les plus élémentaires, mais il souhaiterait souvent, à travers l'architecture, se voir reconnaître la responsabilité de réformer toute la société.

***

Comment dissiper cette cascade de malentendus ? Comment mobiliser les esprits, redéfinir les responsabilités et grouper les moyens propres à résoudre cette énorme confusion et à enrayer les désordres qu'elle engendre sur notre environnement construit ?

Au titre des actions à long terme, il faut informer et sensibiliser les commanditaires et les usagers d'architecture, ainsi que mieux organiser la formation des architectes. Il convient, à court terme, de permettre à la fonction d'architecture de mieux se situer dans le processus de construction.

L'effort d'information et de sensibilisation doit être engagé dans toutes les directions et à tous les niveaux, des scolaires au maître d'ouvrage public, du responsable politique à l'homme de la rue, en passant par le fonctionnaire et l'élu local.

A l'usager d'architecture, il faut montrer qu'une architecture peut être exaltante ou oppressante, qu'il existe un véritable confort des lieux pour la vie, pour le travail et pour le loisir, que ce confort ne doit jamais être confondu avec le caractère luxueux des matériaux ou des équipements, pas plus qu'avec une débauche de gadgets ; mais qu'il est fait de cohérence, d'équilibre et d'harmonie dans les formes, dans les volumes et dans leurs rapports. Il faut montrer que tout l'espace est architecture, la rue et la place, comme l'immeuble ou l'édifice public, et que l'architecture conditionne toute insertion sociale.

A l'école, il convient d'œuvrer dans le même sens, sans ajouter à la somme des connaissances qu'accumulent les programmes. Il convient, à travers les enseignements existants, non point d'apprendre quelques rudiments d'architecture ou quelques pages supplémentaires d'histoire de l'art, mais d'ouvrir chacun à une expérience consciente du monde sensible et de lui faire découvrir l'importance des problèmes d'organisation de l'espace.

Au maître d'ouvrage, à l'homme politique, à l'élu, au fonctionnaire, il s'agit de faire prendre conscience de l'ampleur des responsabilités de tous les créateurs d'architecture que sont, avant les architectes, les commanditaires d'architecture eux-mêmes. Il s'agit de montrer que l'acte d'architecture est un acte politique parce qu'il mobilise un matériau — l'espace — qui, quel que soit le régime foncier, est le bien de tous, et parce qu'il compromet la cité dans une démarche qui engage l'avenir de la société. Il s'agit de montrer qu'au delà des impératifs fonctionnels et financiers, la qualité de l'espace représente un investissement auquel l'envahissement progressif de cet espace lui-même donnera de plus en plus de valeur, alors qu'il sera de plus en plus difficile de régénérer un espace mal utilisé.

***

L'enseignement de l'architecture est engagé dans la voie d'une rénovation profonde Il doit permettre au futur architecte d'accéder aux sciences et aux techniques contemporaines qui intéressent son art, sans pour autant devenir un spécialiste dans l'une de ces sciences ou de ces techniques. Il s'agit de lui conférer une aptitude à utiliser ces disciplines et à recourir aux différents spécialistes avec lesquels il doit pouvoir dialoguer sans se substituer à eux ; cela n'est pas nouveau.

Il doit aussi accéder aux sciences humaines dont certaines branches concernent directement l'aménagement de l'espace : sociologie, psychologie et dans une moindre mesure, géographie et biologie par exemple.

L'enseignement de l'architecture doit permettre à l'architecte d'aborder les techniques les plus avancées de la programmation des équipements. Il doit aussi le mettre mieux en mesure d'exercer ses responsabilités dans la surveillance du chantier et dans la conduite des travaux, sur la base notamment de coûts et de délais d'objectif.

Cet enseignement, qu'il importe d'ouvrir tout à la fois sur l'université et sur la vie professionnelle, ne doit pas être la juxtaposition de connaissances scientifiques et techniques et d'une formation esthétique. Il doit redevenir un enseignement original tourné dans son ensemble vers la préoccupation d'aménagement de l'espace. Un architecte n'est pas un ingénieur capable en outre de créer des formes ; il est un créateur de formes capable de maîtriser pour un part relative certaines disciplines de l'ingénieur. L'évolution des techniques contemporaines ne peut conduire à renverser cette proposition.

***

L'action d'information et de sensibilisation auprès des commanditaires et des consommateurs d'architecture, de même que l'action en faveur d'une rénovation de l'enseignement ne peuvent avoir d'influence tangible qu'à moyen ou long terme. Or, le malaise

Grigny « La grande borne ».

(Documentation Française, Photo Équipement.)

actuel de l'architecture et la nécessité de restaurer progressivement la qualité de l'espace français appellent des mesures aux effets plus rapprochés. Certaines d'entre elles intéressent directement la profession d'architecte.

Il est indispensable, dans une double démarche, de mieux affirmer la spécificité de la fonction architecturale et, dans le même temps, de sortir la profession d'architecte de l'isolement dans lequel elle s'enferme progressivement. Il importe de faire pénétrer le fait architectural dans tous les secteurs de la production construite, et plus largement, dans l'ensemble des domaines qui intéressent l'aménagement de l'espace.

Les règles minimales susceptibles d'assurer non point la protection stérile d'une profession mais celle du cadre de vie de notre société doivent être définies.

Plusieurs voies doivent être explorées : permettre l'accès à la fonction d'architecte par des approches distinctes (études d'architecture, études scientifiques et architecturales, formation continue) ; diversifier les conditions socio-juridiques d'exercice (forme libérale mais aussi salariat, sociétés civiles professionnelles et interprofessionnelles, peut-être sociétés commerciales) ; assurer enfin une réforme des structures professionnelles dans le sens d'une plus juste représentativité et d'un désenclavement de la profession.

***

Notre société est comptable de l'utilisation de l'espace envers les générations à venir. Pour que ce capital ne soit pas définitivement compromis et pour que notre environnement construit ou naturel reste à l'échelle humaine, nous devons engager dans le même temps, tous les efforts nécessaires à la restauration de la fonction architecturale. Si nous réussissons, ceux qui dans dix ans, dans un siècle ou davantage peupleront notre monde, sauront sans doute, mieux que la plupart d'entre nous aujourd'hui, que l'architecture ce sont des « formes dans la lumière », mais aussi une pensée organisée, construite, projetée dans l'espace, indispensable à l'épanouissement des hommes.